

- Décision modificative

Afin de respecter le cadre budgétaire, 3300€ de dépenses passent de l'article 2315 à l'article 2188. Voté à l'unanimité.

- Garantie Santé du Personnel

Dans le service public, l'employeur n'a pas obligation de prise en charge d'une complémentaire maladie pour ses salariés. Le Maire propose de rejoindre le groupement d'adhésion, afin d'être informé de ce qui pourrait être proposé en terme de complémentaire santé. Voté à l'unanimité.

- Médecine préventive

La Médecine Préventive fait actuellement une campagne sur Saint-Dié. Nous vous rappelons qu'elle propose gratuitement, à tous les habitants salariés, un examen périodique de santé. Il est possible de prendre rendez-vous en téléphonant au 03.83.44.87.50

- PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Suite au risque d'inondation sur Bourmont, la commune doit posséder un Plan Communal de Sauvegarde déposé en Préfecture ; ce Plan définit la procédure à suivre en cas de sinistre (qui contacter ? moyens à mettre en œuvre ?...).

D. Barret – F. Basso Brusa – J.M. Marchal se proposent pour élaborer ce PCS. Voté à l'unanimité.

- Prévention des risques baignade et soleil

Des documents rappelant la conduite à tenir lors des baignades et les risques liés au soleil sont affichés en mairie.

- Avertissement Gendarmerie

La gendarmerie a alerté la commune que le secteur connaissait actuellement une recrudescence de vols de produits phytosanitaires dans les exploitations agricoles.

- Prise en charge du transport scolaire

Pour les élèves du primaire (école maternelle et élémentaire), le transport est gratuit pour les familles. Le coût non pris en charge par le Conseil Général, soit 160€ par enfant, est supporté par la commune.

Concernant les élèves scolarisés au collège ou au lycée, le montant non pris en charge par le Conseil Général est de 80€ par élève. Courant Juillet, le Conseil municipal devra délibérer sur la prise en charge de cette somme par la commune ou non.

- Motion relayée par les Maires des Vosges

L'association des Maires des Vosges appelle à signer une motion pour alerter l'État et les habitants, concernant la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui remet en question le rôle de l' élu communal. Cette loi réduit le degré d'action des communes rurales, et impliquerait le transfert de certaines compétences en intercommunalité.

- Questions diverses

- Pascal Mohr remercie Claude Jérôme pour la réalisation du panneau d'indication de « La Molière ».

- La commune met à disposition la salle des fêtes pour les camps jeunes organisés par le Dojo.

- **La mairie sera fermée au public du lundi 10 au samedi 22 Août inclus.**

- Le prochain ramassage de gros objets est prévu le **mercredi 5 Août** (sortir les objets la veille au soir).

Fin de la séance à 22h16